



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2304 597

Le 15 mai 2023

OBJET : **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des statistiques opérationnelles**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 28 avril 2023, visant à obtenir des renseignements relatifs au nombre d'accidents sur le chemin de la Gare et le chemin de La Montagne à Piedmond (entre le Boulevard des Laurentides et le chemin du Golf).

Nous vous informons que nous ne sommes pas en mesure d'extraire de nos bases de données des statistiques relatives à des interventions policières survenues sur des tronçons spécifiques de routes. Afin de produire un tel document, un exercice manuel de comparaison des renseignements et de compilation au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès* serait nécessaire. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès. Par conséquent, la Sûreté ne détient pas de document sous la forme demandée (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Nous vous suggérons d'adresser votre demande au Ministère des Transports qui serait susceptible de détenir ce type d'informations :

Monsieur Claude Peachy
Directeur de l'accès à l'information et de l'éthique
Ministère des Transports du Québec
700, boul. René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 646-0160, poste 23013
lai@transports.gouv.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Pham
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels